

64030 - Château du Haut-Koenigsbourg

Proposition de validation de la liste des établissements scolaires pour l'année 2019/2020 dans le cadre du jumelage entre le château du Haut-Koenigsbourg et les établissements scolaires de la circonscription de SELESTAT

CP/2019/549

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Résumé :

Dans le cadre de ses activités éducatives, le château du Haut-Koenigsbourg, équipement culturel de proximité, a depuis de nombreuses années initié ce projet autour du Moyen Age impliquant plusieurs dizaines d'établissements scolaires. Ce dispositif national tripartite est mené conjointement entre le Département du Bas-Rhin, propriétaire du château du Haut-Koenigsbourg, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture. Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de poursuivre ce partenariat et d'impulser une nouvelle dynamique pour les trois années scolaires à venir (2018-2021) autour des objectifs suivants:

- Rapprocher le public scolaire de son patrimoine environnant,
- Développer ses connaissances en matière d'Histoire, d'histoire des Arts,
- Favoriser son épanouissement culturel en visant sa réussite scolaire.

Dans un souci d'équité territoriale, le Ministère de l'Education Nationale définit chaque année le territoire concerné en concertation avec les partenaires du projet. Pour l'année scolaire 2019/2020, cette action éducative et culturelle toucherait plus particulièrement les écoles et établissements scolaires de la circonscription de Sélestat. L'action du Département qui a vocation chaque année à toucher de nouveaux territoires, serait valorisée à travers l'ouverture à titre gracieux du château (ateliers, visites théâtralisées...), la mise à disposition de ses espaces pédagogiques et la mobilisation du service éducatif du monument pour concevoir et animer une démarche co-construite touchant près de 200 élèves et 8 classes au total. L'engagement financier du Département pour cette action est évalué à 6 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de valider la liste des établissements scolaires pour l'année 2019/2020 selon la délibération n°CP/2018/376 du 12/11/2018.

Le Département du Bas-Rhin a pour priorité la politique en faveur de la jeunesse. Elle s'articule autour de 4 grandes orientations

- faciliter la scolarité et la formation,
- favoriser l'intégration et l'insertion,
- développer les connaissances,
- favoriser l'ouverture sociale et culturelle, soutenir l'engagement et la participation.

C'est dans ce cadre et celui de sa mission de service public et de diffusion culturelle, que le château du Haut-Kœnigsbourg, propriété du Département du Bas-Rhin depuis le 1er janvier 2007, organise des activités éducatives. Elles s'adressent aux publics scolaires de la maternelle aux lycées et permettent, grâce à l'action conjointe du service éducatif et des enseignants, de faire du château du Haut-Kœnigsbourg un lieu privilégié de découverte et d'apprentissage.

Le jumelage s'inscrit dans le volet culturel des projets d'école et des projets d'établissements.

Le présent rapport a pour objet d'approuver la liste des établissements scolaires désignés par l'Education Nationale au point 2 pour l'année scolaire 2019/2020.

1. LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'ANNEE 2018/2019

Ecole maternelle Froebel	Square Paul Louis Weiller	67 600	Sélestat
Ecole maternelle Oberlin	Rue Biehlmann	67 600	Sélestat
Ecole maternelle Pestalozzi	14, boulevard du Maréchal Joffre	67600	Sélestat
Ecole maternelle Schuman	Avenue Robert Schuman	67600	Sélestat
Ecole maternelle Wimpfeling	Rue Hans Tieffenthal	67600	Sélestat
Ecole élémentaire du Centre	rue de la Jauge	67600	Sélestat
Ecole élémentaire Jean Monnet	Boulevard Paul Cuny	67600	Sélestat
Ecole élémentaire Wimpfeling	rue Hans Tieffenthal	67600	Sélestat
Ecole élémentaire Sainte-Foy	place du Marché Vert	67600	Sélestat
Collège Jean Mentel	4, avenue Adrien Zeller	67600	Sélestat
Lycée Koeberlé	228 Boulevard Charlemagne	67604	Sélestat
Lycée Polyvalent J-B Schwilgué	8, Avenue Adrien Zeller	67604	Sélestat

2. LISTE DES ETABLISSEMENTS RETENUS POUR L'ANNEE 2019/2020

Etablissement scolaire	Adresse	classe
Collège Jean-Jacques Waltz	10 rue du tabac 67390 Marckolsheim	Classe de 5 ^{ème} 25 élèves
Ecole primaire d'Artolsheim	9 rue Principale 67390 Artolsheim	Classe CM1/CM2 19 élèves
Ecole Prince de Monaco	9 rue principale 67390 Bootzheim	Classe de CP/CE1 16 élèves de CP/CE1 8 Grandes section
Ecole maternelle d'Elsenheim	2 rue de l'école 67390 Elsenheim	Classe de PS/MS/GS 6 élèves de PS 11 élèves de MS 7 élèves de GS
Ecole maternelle Mozart	21 rue de l'hôtel de Ville 67390 Marckolsheim	Classe de PS/MS/GS bilingue 22 GS
Ecole maternelle Silbermann	6 rue des Vosges 67390 Marckolsheim	Classes de PS/MS/GS 6 élèves PS 10 élèves MS 6 élèves GS
Ecole de Hessenheim	Rue de l'église 67390 Hessenheim	Classe de GS/CP 22 élèves (9 GS/13 CP)
Ecole maternelle	23 rue Principale 67390 Mackenheim	Classe MS/GS et CP/CE1 15 élèves MS/GS 15 élèves CP/CE1

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'approuver la liste des établissements scolaires retenus par l'Education Nationale pour l'année scolaire 2019/2020.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY